

**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DU 26 SEPTEMBRE 2023 A 10 H
SALLE DU CONSEIL DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

1. TRANSFERT DES AUTORISATIONS DE GESTION DES EHPAD ET RESIDENCES AUTONOMIE DU TERRITOIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (Ehpad) et Résidences autonomie » au Centre Intercommunal d'Action Sociale de La Roche sur Yon Agglomération, à compter du 1er janvier 2024, les Conseils d'administration des CIAS Les Coteaux de l'Yon, CCAS de La Ferrière, CCAS de Venansault, CCAS de Dompierre-sur-Yon et CCAS de Mouilleron le Captif ont par délibération décidé du transfert au CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, de leurs autorisations de gestion.

Il convient désormais pour le Conseil d'Administration du CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération, d'accepter le transfert des autorisations de gestion des EHPAD / Résidences Autonomie à son profit.

2. TRANSFERT DE L'EHPAD SIMONNE MOREAU D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX - SIGNATURE DE L'AVENANT 3 AU CONTRAT D'ASSOCIATION DU 23 FEVRIER 2011 SIGNE AVEC L'ADMR - TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

L'Ehpad Simone Moreau situé à Aubigny-Les Clouzeaux, est géré par l'ADMR depuis son ouverture, le 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre du transfert de la compétence « gestion des Ehpad et Résidences autonomie », le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération devient le nouveau co-contractant du contrat d'Association en lieu et place du CCAS d'Aubigny-Les Clouzeaux. Comptablement, le CIAS reprendra au 1^{er} janvier 2024 l'ensemble de l'actif et du passif arrêté à la date du 31/12/2023.

3. CREATION DES BUDGETS ANNEXES DU CIAS POUR LA GESTION DES EHPAD ET DES RESIDENCES AUTONOMIE

Le transfert des Ehpad et résidences Autonomie au CIAS nécessite la création de 8 budgets annexes du CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération

4. DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LES BUDGETS ANNEXES DU CIAS EN M22

Les biens qui seront acquis à compter du 1er janvier 2024, sur les budgets annexes du CIAS, seront amortis conformément à l'instruction comptable M22. Il appartient au Conseil d'administration de fixer les durées d'amortissement par type de biens.

5. SCHEMA DIRECTEUR GERONTOLOGIQUE - VALIDATION DE FICHES ACTIONS

Il est proposé au conseil d'administration de valider plusieurs fiches actions prévues par le schéma directeur gérontologique.

6. SIGNATURE DE LA CHARTE MONALISA

Afin que l'équipe citoyenne mise en place par Espace Entour'âge soit officiellement reconnue, il convient que le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération adhère à l'association nationale MONALISA, en signant la charte. Cette officialisation permettrait à l'équipe citoyenne d'être reconnue, valorisée et de bénéficier du soutien du réseau (formations, rencontres thématiques..) et d'être visible pour les partenaires, les familles.

PRESENTATION :

Présentation d'un point d'étape « Transfert – volet opérationnel »